

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF139

présenté par
M. Mickaël Bouloux, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

« Le 12° du I. de l'article 179 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est complété par un e) ainsi rédigé :
« Présente la contribution des administrations publiques, des associations et des entreprises au financement de la recherche polaire. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Dans une logique de chaînage vertueux et suite aux recommandations du rapport de M. Mickaël Bouloux sur la recherche polaire dans le cadre du printemps de l'évaluation, cet amendement vise à compléter le jaune relatif aux politiques nationales de recherche et de formations supérieures afin qu'il mentionne les efforts de l'État en faveur de la recherche polaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.